

JUNIPER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 52.852.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 et le bilan et l'annexe non consolidés au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg
- Monsieur André Elvinger, avocat, demeurant à L-1450 Luxembourg
- Monsieur Göran Grosskopf, avocat, demeurant à CH-1012 Lausanne

Est nommé réviseur indépendant, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, L-1359 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(08068/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.755.

RECTIFICATIF

Dans l'extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 décembre 2002, il y a lieu de lire:

FINPART INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme
21, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
au lieu de:
FINPART INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
73, Côte d'Eich
L-1450 Luxembourg

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08069/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.079.

Extrait de la décision circulaire des associés de la Société en date du 2 décembre 2002

Il résulte d'une décision circulaire des associés de la Société en date du 2 décembre 2002 que sont nommés au conseil de gérance de la Société:

- Monsieur Stephen Warshaw, demeurant 29, Heathhurst Road, Londres NW3 2RN, Royaume-Uni,
- Monsieur François Mirallie, demeurant Tienne du Peuthy, 6, B-1380 Lasne, Belgique.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09424/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00298/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.406.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on April 4, 2003 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of February 4, 2003 could not deliberate in due form on this item the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (00465/795/14)

The Board of Directors.

PLETOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 52.731.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, dans les bureaux de la FIDUCIAIRE JEAN REUTER, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels 2002 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Vote sur les comptes annuels 2002;
3. Vote sur l'affectation des résultats;
4. Vote sur la décharge aux administrateurs et commissaire;
5. Divers.

Cette Assemblée délibérera valablement quelque soit la part du capital représentée et votera à la majorité simple.

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au plus tard 5 jours francs avant la date de l'Assemblée auprès de la KREDIETBANK S.A. à son siège à Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration.

J. Reuter

Administrateur-Délégué

I (00487/517/22)

PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.906.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00468/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 mars 2003* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00475/795/17)

Le Conseil d'Administration.

WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 mars 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00481/795/17)

Le Conseil d'Administration.

G.M.P. GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 mars 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (00478/795/16)

Le Conseil d'Administration.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.156.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 mars 2003* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Divers

I (00479/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de ELY INTERNATIONAL S.A. en ELY INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt huit cents);
5. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 9,72 (neuf euros et soixante-douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents) à EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
6. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 2.479,- (deux mille quatre cent soixante dix neuf euros); le capital est désormais fixé à EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) représenté par 150 (cent cinquante) actions de EUR 2.479,- (deux mille quatre cent soixante dix neuf euros) chacune;
7. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 743.700,- (sept cent quarante-trois mille sept cent euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) à EUR 1.115.550,- (un million cent quinze mille cinq cent cinquante euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 743.700,- (sept cent quarante-trois mille sept cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) à EUR 1.115.550,- (un million cent quinze mille cinq cent cinquante euros), le cas échéant par l'émission de 300 (trois cents) actions de EUR 2.479,- (deux mille quatre cent soixante dix neuf euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.
Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.
Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts»;
8. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé »;
9. Ajout à l'article 9 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante:
«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»;
10. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

SOFIA S.A., Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R. C. Luxembourg B 52.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
 l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 qui aura lieu le 20 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00698/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ARBED, Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
 R. C. Luxembourg B 6.990.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt ARBED LUF 2.000.000.000,- 6,75 %, arrivant à échéance le 11 décembre 2003 (les «Obligations») de la tenue d'une

ASSEMBLEE GENERALE

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi 10 mars 2003 dans les locaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.
2. Approbation par les Obligataires de modifications supplémentaires aux Modalités Existantes afin:
 - 2.1 de modifier la Modalité concernant les Events of Default (clause d'échéance anticipée) afin que le seuil du cross-default (échéance anticipée par ricochet) soit augmenté à EUR 50.000.000,-; et afin
 - 2.2 de modifier la Modalité concernant l'Information Financière de sorte qu'elle prévoit que les rapports annuels d'ARCELOR FINANCE et de l'Emetteur et les rapports annuels consolidés et non-consolidés d'ARCELOR, la société-mère de l'Emetteur, et d'ARCELOR FINANCE, soient mis gratuitement à la disposition des Obligataires.

Des exemplaires de l'Information Memorandum contenant, entre autres, une description des raisons à l'origine des modifications proposées, une description d'ARCELOR FINANCE ainsi que le texte complet des propositions de modification des Modalités sont disponibles dans les agences des Agents indiqués ci-dessous. L'Information Memorandum peut aussi être consulté et copié électroniquement sur le site internet d'ARCELOR: www.arcelor.com sous Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

L'attention des Obligataires est attirée particulièrement sur les conditions de quorum décrites sous «Vote et Quorum» ci-dessous.

Vote et Quorum

Droit de vote

1. Chaque montant principal d'Obligations de EUR 1.000,- donne droit à une voix pour son détenteur.

Certificat de Blocage

2. Chaque Obligataire qui désire participer et voter à l'Assemblée Générale (voir point 3 ci-dessous) ou qui désire désigner un mandataire pour voter à sa place à l'Assemblée Générale (voir point 4 ci-dessous) doit obtenir un certificat de la banque auprès de laquelle cet Obligataire a déposé ses Obligations, indiquant le principal des Obligations détenues et indiquant que ces Obligations sont bloquées jusqu'au lundi 10 mars 2003 inclus ou, si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, jusqu'à la date de l'Assemblée reconvoquée, dont il est prévu quelle aura lieu le lundi 31 mars 2003 (certificat de blocage). Des formulaires de certificat de blocage sont disponibles dans les agences des Agents indiquées au point 7 ci-dessous. Les investisseurs qui détiennent physiquement leurs Obligations doivent d'abord les déposer auprès de leur banque ou auprès de l'un des Agents dans l'une des agences indiquées au point 7 ci-dessous. Les Obligations en question ne peuvent pas être transférées durant cette période de blocage.

Participation en personne

3. Chaque Obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition qu'il/elle ait déposé, ou qu'il/elle ait instruit sa banque de déposer, l'original du certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus auprès de l'une des agences des Agents indiquées ci-dessous avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 6 mars 2003 ou, si l'Assemblée est convoquée comme décrit au point 5 ci-dessus, avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 27 mars 2003. Chaque Obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Désignation d'un mandataire

4. Les Obligataires peuvent aussi voter par l'intermédiaire d'un mandataire, auquel cas le certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus doit être déposé, avec un formulaire de procuration dûment complété, avant l'heure limite à l'un des lieux indiqués au point 3 ci-dessus. La procuration doit être signée par l'Obligataire ou, dans le cas d'une société, par une personne dûment autorisée. Les formulaires de procuration sont disponibles dans les agences des Agents indiquées ci-dessus. Toute personne peut devenir mandataire. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de procuration et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les procurations en blanc seront utilisées par le président de l'Assemblée Générale pour voter en faveur des résolutions proposées. Le vote par correspondance n'est pas possible.

Quorum

5. Le quorum à l'Assemblée Générale sur première convocation est de un ou plusieurs Obligataires présents ou représentés détenant au moins 50% du montant principal des Obligations en émission. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'Assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour. Il est prévu que l'Assemblée convoquée se tiendra, le cas échéant, le lundi 31 mars 2003 à 10.00 heures (heure de Luxembourg) au même endroit que la première Assemblée. A moins d'une indication contraire dans le mandat, chaque mandat sera valable tant pour la première que pour la seconde Assemblée.

Majorité

6. Les résolutions à la première ou la seconde Assemblée seront prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes. Si elles sont adoptées, les Obligataires seront tenus par ces résolutions, qu'ils aient ou non été présents ou représentés à cette Assemblée.

7. Les formulaires de certificats de blocage et de procuration sont disponibles dans chaque agence au Grand-Duché de Luxembourg de chacun des Agents dont les adresses du siège social sont indiquées ci-dessous.

ARBED

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

1-2, place de Metz

L-2954 Luxembourg

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

50, avenue J. F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

II (00506A/260/85)

ARBED, Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

—
Notice is hereby given to the holders (the «Bondholders») of the outstanding LUF 2,000,000,000.- 6.75 per cent Bonds due 11th December, 2003 of ARBED (the «Bonds») that a

GENERAL MEETING

of the Bondholders will be held at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Monday *10th March, 2003* at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to deliberate upon the following agenda:

1. Approval by the Bondholders of the addition of ARCELOR FINANCE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, as principal obligor under the Bonds with the Issuer becoming the secondary obligor thereunder, as more fully described in the information memorandum dated 20th February, 2003 produced in connection with the proposals described in this notice (the «Information Memorandum») and amendment of the existing terms and conditions of the Bonds (the «Original Terms and Conditions») so as to implement such approval in the form set out in the Information Memorandum;
2. Approval by the Bondholders of further amendments of the Original Terms and Conditions so as to:
 - 2.1. amend the Condition regarding Events of Default so that the threshold amount for a cross-default is increased to EUR 50,000,000.-; and

- 2.2. amend the Condition regarding Financial Information so that it provides for the annual report of each of ARCELOR FINANCE and the Issuer and the consolidated and non consolidated annual reports of ARCELOR, the parent of the Issuer, and ARCELOR FINANCE to be made available to Bondholders free of charge.

Copies of the Information Memorandum containing, inter alia, a description of the rationale for the proposed amendments, a description of ARCELOR FINANCE as well as the full text of the proposed amended Terms and Conditions are available at the branches of the Agents specified below. The Information Memorandum can also be viewed on and downloaded from the web site of ARCELOR: www.arcelor.com, under Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

The attention of Bondholders is drawn particularly to the quorum requirements set out in «Voting and Quorum» below.

Voting and Quorum

Voting rights

1. Each LUF 50,000.- principal amount of Bonds entitles its holder to one vote.

Blocking certificate

2. Each Bondholder who wishes to attend and vote at the General Meeting (see section 3 below) or who wishes to appoint a proxy to vote for him/her at the General Meeting (see section 4 below) must obtain a certificate from the bank with which such Bondholder has deposited his/her Bonds, indicating the number of Bonds owned and stating that the Bonds are blocked, up to, and including, Monday 10th March, 2003 or, if such first meeting is not quorate, the date of the re-convened General Meeting expected to be held on Monday 31st March, 2003 (blocking certificate). Blocking certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is reconvened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the blocking certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory. Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

Quorum

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one or more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

Majority

6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.

7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

ARBED

Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

1-2, place de Metz

L-2954 Luxembourg

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

50, avenue J. F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

II (00510A/260/85)

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 6.990.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt ARBED EUR 100.000.000, 6 %, arrivant à échéance le 22 février 2005 (les «Obligations») de la tenue d'une

ASSEMBLEE GENERALE

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi *10 mars 2003* dans les locaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.
2. Approbation par les Obligataires de modifications supplémentaires aux Modalités Existantes afin:
 - 2.1 de modifier la Modalité concernant les Events of Default (clause d'échéance anticipée) afin que le seuil du cross-default (échéance anticipée par ricochet) soit augmenté à EUR 50.000.000,-; et afin
 - 2.2 de modifier la Modalité concernant l'Information Financière de sorte qu'elle prévoie que les rapports annuels d'ARCELOR FINANCE et de l'Emetteur et les rapports annuels consolidés et non-consolidés d'ARCELOR, la société-mère de l'Emetteur, et d'ARCELOR FINANCE, soient mis gratuitement à la disposition des Obligataires.

Des exemplaires de l'Information Memorandum contenant, entres autres, une description des raisons à l'origine des modifications proposées, une description d'ARCELOR FINANCE ainsi que le texte complet des propositions de modification des Modalités sont disponibles dans les agences des Agents indiqués ci-dessous. L'Information Memorandum peut aussi être consulté et copié électroniquement sur le site internet d'ARCELOR: www.arcelor.com sous Finance / Information Memorandum / Modifications Proposées.

L'attention des Obligataires est attirée particulièrement sur les conditions de quorum décrites sous «Vote et Quorum» ci-dessous.

Vote et Quorum

Droit de vote

1. Chaque montant principal d'Obligations de EUR 1.000,- donne droit à une voix pour son détenteur.

Certificat de Blocage

2. Chaque Obligataire qui désire participer et voter à l'Assemblée Générale (voir point 3 ci-dessous) ou qui désire désigner un mandataire pour voter à sa place à l'Assemblée Générale (voir point 4 ci-dessous) doit obtenir un certificat de la banque auprès de laquelle cet Obligataire a déposé ses Obligations, indiquant le principal des Obligations détenues et indiquant que ces Obligations sont bloquées jusqu'au lundi 10 mars 2003 inclus ou, si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, jusqu'à la date de l'Assemblée reconvoquée, dont il est prévu quelle aura lieu le lundi 31 mars 2003 (certificat de blocage). Des formulaires de certificat de blocage sont disponibles dans les agences des Agents indiquées au point 7 ci-dessous. Les investisseurs qui détiennent physiquement leurs Obligations doivent d'abord les déposer auprès de leur banque ou auprès de l'un des Agents dans l'une des agences indiquées au point 7 ci-dessous. Les Obligations en question ne peuvent pas être transférées durant cette période de blocage.

Participation en personne

3. Chaque Obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition qu'il/elle ait déposé, ou qu'il/elle ait instruit sa banque de déposer, l'original du certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus auprès de l'une des agences des Agents indiquées ci-dessous avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 6 mars 2003 ou, si l'Assemblée est reconvoquée comme décrit au point 5 ci-dessous, avant 10 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 27 mars 2003. Chaque Obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Désignation d'un mandataire

4. Les Obligataires peuvent aussi voter par l'intermédiaire d'un mandataire, auquel cas le certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus doit être déposé, avec un formulaire de procuration dûment complété, avant l'heure limite à l'un des lieux indiqués au point 3 ci-dessus. La procuration doit être signée par l'Obligataire ou, dans le cas d'une société, par une personne dûment autorisée. Les formulaires de procuration sont disponibles dans les agences des Agents indiquées ci-dessus. Toute personne peut devenir mandataire. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de procuration et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les procurations en blanc seront utilisées par le président de l'Assemblée Générale pour voter en faveur des résolutions proposées. Le vote par correspondance n'est pas possible.

Quorum

5. Le quorum à l'Assemblée Générale sur première convocation est de un ou plusieurs Obligataires présents ou représentés détenant au moins 50 % du montant principal des Obligations en émission. Si le quorum requis n'est pas at-

certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is reconvened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the blocking certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory. Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

Quorum

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one or more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

Majority

6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.

7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

ARBED

Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
II (00511A/260/85)

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 6.990.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt ARBED LUF 2.500.000.000, 5,375% arrivant à échéance le 20 décembre 2006 (les «Obligations») de la tenue d'une

ASSEMBLEE GENERALE

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi 10 mars 2003 dans les locaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.

GENERAL MEETING

of the Bondholders will be held at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Monday *10th March, 2003* at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to deliberate upon the following agenda:

1. Approval by the Bondholders of the addition of ARCELOR FINANCE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, as principal obligor under the Bonds with the Issuer becoming the secondary obligor thereunder, as more fully described in the information memorandum dated 20th February, 2003 produced in connection with the proposals described in this notice (the «Information Memorandum») and amendment of the existing terms and conditions of the Bonds (the «Original Terms and Conditions») so as to implement such approval in the form set out in the Information Memorandum;
2. Approval by the Bondholders of further amendments of the Original Terms and Conditions so as to:
 - 2.1. amend the Condition regarding Events of Default so that the threshold amount for a cross-default is increased to EUR 50,000,000.-; and
 - 2.2. amend the Condition regarding Financial Information so that it provides for the annual report of each of ARCELOR FINANCE, ARBED and the Issuer and the consolidated and non consolidated annual reports of ARCELOR, the parent of the Issuer, ARBED and ARCELOR FINANCE to be made available to Bondholders free of charge.

Copies of the Information Memorandum containing, inter alia, a description of the rationale for the proposed amendments, a description of Arcelor Finance as well as the full text of the proposed amended Terms and Conditions are available at the branches of the Agents specified below. The Information Memorandum can also be viewed on and downloaded from the web site of ARCELOR: www.arcelor.com, under Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

The attention of Bondholders is drawn particularly to the quorum requirements set out in «Voting and Quorum» below.

Voting and Quorum

Voting rights

1. Each LUF 50,000.- principal amount of Bonds entitles its holder to one vote.

Blocking certificate

2. Each Bondholder who wishes to attend and vote at the General Meeting (see section 3 below) or who wishes to appoint a proxy to vote for him/her at the General Meeting (see section 4 below) must obtain a certificate from the bank with which such Bondholder has deposited his/her Bonds, indicating the number of Bonds owned and stating that the Bonds are blocked, up to, and including, Monday 10th March, 2003 or, if such first meeting is not quorate, the date of the reconvened General Meeting expected to be held on Monday 31st March, 2003 (blocking certificate). Blocking certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is re-convened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday M 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory. Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

Quorum

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one or more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

Majority

6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.

7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A.

Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
II (00513A/260/86)

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00428/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.443.

UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.45 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A, sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Fixation du capital minimum de la Société à celui prévu par l'article 26 de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC tel que modifié;
2. Désolidarisation des compartiments conformément à l'article 111 (2) de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC afin que chacun d'eux ne réponde que de ses propres dettes, engagements et obligations;
3. A cet effet, refonte complète des Statuts de la Société;
4. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
en Belgique: FORTIS BANQUE
aux Pays-Bas: FORTIS BANK NEDERLAND
le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00386/584/28)

Le Conseil d'Administration.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00217/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00272/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 18.848.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé.
5. Divers.

II (00378/795/15)

Le Conseil d'Administration.

EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 18.879.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00379/795/14)

Le Conseil d'Administration.

e-commInvest S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.466.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *13. März 2003* um 15.00 Uhr, am 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
6. Verschiedenes

II (00316/534/18)

Der Verwaltungsrat.

ADERLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 mars 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00392/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires se tiendra le mardi *11 mars 2003* à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A, sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Fixation du capital minimum de la Société à celui prévu par l'article 26 de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC tel que modifié;
2. Désolidarisation des compartiments conformément à l'article 111 (2) de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC afin que chacun d'eux ne réponde que de ses propres dettes, engagements et obligations;
3. A cet effet, refonte complète des Statuts de la Société;
4. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

en Belgique: FORTIS BANQUE

aux Pays-Bas: FORTIS BANK NEDERLAND

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00387/584/28)

Le Conseil d'Administration.

10600

YRENEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.318.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00380/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mars 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00389/755/17)

Le Conseil d'Administration.

AKINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.265.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00403/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MeesPierson-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Modification des Statuts de la Société de la manière suivante:
 - article 5: modification du premier paragraphe afin de préciser que le capital minimum est celui prévu par la Loi du 30 mars 1988;

- article 11: ajout d'un quatrième paragraphe précisant que l'Assemblée approuve les comptes et donne décharge aux administrateurs;
- article 22: ajout d'un second paragraphe précisant les modalités de présentation des souscriptions;
- article 23: modification du dernier paragraphe afin de remplacer les termes «auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société» par «auprès d'une société dûment autorisée désignée dans le prospectus par la Société»;
- article 24: modification du second paragraphe afin de préciser que la conversion sera faite le second jour d'évaluation suivant la réception de l'ordre et non le premier;
- article 25: modification du premier paragraphe afin de préciser que les VNI sont calculées au moins deux fois par mois au lieu d'une fois;
- article 28: modification du second paragraphe afin de préciser que le capital minimum est celui prévu par la Loi du 30 mars 1988;
- article 28: suppression du troisième paragraphe faisant double emploi avec le second;
- article 30: reformulation des termes du sixième paragraphe;

2. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00388/584/38)

Le Conseil d'Administration.

SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.287.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mars 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00390/755/17)

Le Conseil d'Administration.

COFILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2003 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00408/795/16)

Le Conseil d'Administration.

10602

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 mars 2003* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (00404/795/17)

Le Conseil d'Administration.

UNIFIDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mars 2003* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00409/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**SOMALUX - SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *11 mars 2003* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination statutaire du Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00402/795/16)

Le Conseil d'Administration.

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.165.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *10 mars 2003* à 15.30 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

II (00424/029/21)

*Le Conseil d'Administration.***INTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.509.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00414/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***LION 51 S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.392.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00415/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***VALUGA, Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 mars 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (00425/029/22)

Le Conseil d'Administrateur.

SOPALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.173.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 11, 2002* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
6. Miscellaneous

II (00416/795/17)

The Board of Directors.

T.T.D.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *10 mars 2003* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire de 2002
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00426/029/21)

Le Conseil d'Administration.

UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.317.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 mars 2003* à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00432/029/21)

Le Conseil d'administration.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.822.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (00417/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.418.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (00418/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.143.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00271/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CORDITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.135.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mars 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00439/029/21)

Le Conseil d'Administration.

CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 40.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mars 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00422/806/15)

Le Conseil d'Administration.

FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.031.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 mars 2003 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00433/029/20)

Le Conseil d'Administration.

CAP DE L'ECOLE FRANÇAISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.828.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nomination et démission d'un Administrateur.
5. Divers.

II (00441/005/16)

Le Conseil d'Administration.

10607

PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.080.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mars 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
 6. Nominations statutaires
 7. Divers
- II (00440/029/20) *Le Conseil d'Administration.*
-

VISTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.810.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
 4. Divers.
- II (00520/005/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

BEARTREE INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.966.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
 4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
 5. Divers.
- II (00488/696/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

DOMANIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 mars 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00524/755/17)

Le Conseil d'Administration.

VEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.478.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00525/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ALBACORE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.171.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

II (00499/817/18)

Le Conseil d'Administration.
